

d'arrêt du travail. Le ministre a répondu: «Oh, tout va très bien.» Le chef de l'opposition a alors parlé d'arbitrage. Permettez-moi de citer les paroles exactes du ministre, qu'on trouve à la page 6173 du *hansard*:

Pour répondre directement à la question posée par le chef de l'opposition, la nécessité d'un arbitrage par une tierce partie m'échappe, car la situation n'est pas du tout explosive.

Monsieur le président, bien que la situation n'ait pas été explosive à ce moment, qu'il n'y ait eu aucune chance de grève, aujourd'hui nous avons la grève dans bien des villes canadiennes. J'ai des renseignements auxquels le ministre pourrait avoir accès s'il voulait bien écouter des gens autres que ceux qui l'entourent et qui ont fait un gâchis des relations ouvrières entre les employés et son ministère. D'après mes renseignements, s'il n'y a pas de grève à Toronto et à Montréal, c'est tout simplement parce que le système de distribution sans retour au bureau de poste n'a pas encore été entièrement mis en œuvre. On me dit que s'il l'avait été, on serait en grève là aussi.

Le 14 janvier, le ministre a fait une déclaration sur les modifications qu'il projetait, disant que personne ne serait touché. On m'a demandé de donner la réplique à la déclaration du ministre, au nom de notre parti. Je ne me rappelle pas l'avoir jamais fait auparavant, mais j'aimerais rappeler aux membres du comité et au ministre ce que j'ai dit alors en me fondant sur les renseignements dont je disposais et que n'importe quel autre membre du comité aurait pu obtenir s'il avait voulu s'en donner la peine ou s'intéresser suffisamment à la situation pour poser des questions aux employés. Voici ce que j'ai dit, comme en fait foi le *hansard*, à la page 4244, du 14 janvier:

Nous avons un nouveau ministre des Postes, mais c'est toujours la même vieille équipe qui occupe les postes supérieurs dans ce ministère. A moins que le ministre ne propose une nouvelle formule, les employés ne toléreront pas qu'un grand nombre d'entre eux doivent manger leur dîner dehors par temps froid et humide, pour la seule raison qu'aucun moyen de transport n'est prévu, ce qui les privera de leur pause de midi. Je veux dire au ministre, et ce n'est pas une menace, que je crois connaître le sentiment des postiers dans de nombreuses villes, et qu'à moins que le ministère ne satisfasse à ces griefs légitimes, un nouvel arrêt de travail est imminent.

C'était le 14 janvier, il y a presque deux mois. Certes, le ministre ne m'a pas pris très au sérieux. Il n'a d'ailleurs pris personne très au sérieux. Le ministre, qui s'est présenté à la Chambre avec une réputation d'homme brillant et intelligent qui comprenait les sentiments du citoyen ordinaire, a fait preuve d'un

[M. Orlikow.]

manque d'intérêt déplorable. C'est tout ce que je puis dire—un manque d'intérêt déplorable pour les problèmes des employés du ministère qu'il dirige. Il est en train de rire. Je suppose que toutes mes paroles sont des plaisanteries. Elles resteront des plaisanteries jusqu'à ce que les employés restent inactifs assez longtemps pour attirer l'attention du ministre.

Le ministre a refusé d'écouter les députés. Il a négligé les articles explicites publiés dans les journaux de toutes les régions du Canada. Si le ministre a le temps de lire, j'aimerais lui conseiller les articles publiés dans le *Globe and Mail* de janvier. Le 13 janvier, on pouvait y lire ceci:

Les représentants des facteurs du Canada ont menacé de faire la grève du zèle, ou même la grève totale, si le ministère des Postes donne suite à ses projets d'annuler les distributions du samedi et d'appliquer un système de distribution ininterrompue du courrier.

L'Union des facteurs du Canada juge que les modifications prévues violeront son contrat avec le Conseil du Trésor. Elle a fait hier la déclaration suivante: «Si le contrat est continuellement rompu... Nous nous réservons le droit de prendre des mesures syndicales.»

Quelques jours plus tard, le 19 janvier, le *Globe and Mail* publiait ce qui suit:

Un décalage dans les distributions du courrier signifiera la prolongation de la journée de travail pour les facteurs qu'indignent déjà les retards dans l'application de la nouvelle échelle des traitements qu'ils ont obtenue l'été dernier après 22 jours de grève.

Le même article ajoute:

La distribution ininterrompue permettrait aux facteurs de trier le matin le courrier de la journée entière. Ils consacraient ensuite le reste de la journée à leur itinéraire.

Ils auraient une demi-heure pour le repas de midi et le ministère des Postes paierait leur transport aller et retour entre leur itinéraire et l'endroit, quel qu'il soit, où ils mangent. Le délai consacré à ce voyage ne ferait pas partie de la demi-heure mentionnée, mais ils ne seraient nullement rémunérés pour celui-ci.

Les employés des Postes ont jugé qu'on violait ainsi leur contrat. En fait, ils ont exercé le droit que le ministre ne cesse pas de leur reconnaître. Ils ont décidé de faire trancher la question. Il s'agissait du temps qu'ils consacrent à leur toilette. Le juge a déclaré qu'en vertu du contract les employés avaient le droit de consacrer cinq minutes à leur toilette avant ou après leur repas de midi.

Le ministre prétend, bien entendu, qu'ils auront le temps voulu. Il ne l'a peut-être pas dit, mais c'est ce qu'il a laissé entendre. Ils peuvent s'arrêter pour le repas de midi, dans le désert, dans les prairies, ou ailleurs, mais cela ne signifie pas qu'ils auront gardé le droit de revenir au bureau de poste pour y